

**CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
SESSION 2025-2026
NOTICE D'INFORMATION CANDIDATS INDIVIDUELS**

I – PRÉ-INSCRIPTION PAR CYCLADES UNIQUEMENT

Dates	Conditions	Particularités
CAP du mardi 07 octobre 2025 à 9 h au vendredi 07 novembre 2025 à 17 h	<ul style="list-style-type: none">- Avoir 18 ans au 31 décembre 2025.- Être domicilié dans l'académie de Grenoble.- Avoir satisfait à l'obligation de recensement ou de participation à la journée de préparation à la défense	Dématérialisation des demandes d'aménagement sur Incluscol

Les préinscriptions seront faites uniquement par internet à l'adresse suivante : www.ac-grenoble.fr, rubrique « examens ».

- **Vous devrez créer un compte candidat Cyclades.** Pensez à conserver les données de connexion à votre compte Cyclades (identifiant et mot de passe).
- **Vous recevrez immédiatement un mail,** vous notifiant la publication dans votre espace candidat Cyclades, menu « mes documents », de votre récapitulatif d'inscription et la liste des pièces justificatives que vous devrez déposer en ligne afin de valider et terminer votre préinscription.
- Vous devrez **vérifier soigneusement toutes les informations.** Toutes les corrections seront portées **en rouge.**

Point de vigilance à l'inscription :

• **Coordonnées personnelles :**

- l'identité doit être conforme à celle notée sur la carte d'identité : attention Nom de famille = nom de naissance
- l'adresse doit être précise et tout changement d'adresse durant l'année doit être signalé par mail au service du CAP
- le numéro de téléphone doit obligatoirement être renseigné

• **Etablissement :** correspond à la zone géographique du domicile du candidat (choisir la ville la plus proche).

• **Handicap :** répondre « oui » :

- Si vous avez déjà obtenu des aménagements d'épreuves et souhaitez les conserver : déposer la notification des mesures d'aménagements d'un précédent examen/session parmi les pièces justificatives dans l'espace candidat Cyclades « Mes documents ».
- Si vous faites une première demande ou une modification d'aménagements de vos épreuves, se référer à la rubrique spécifique aux aménagements pour les situations de handicap sur le site : <https://www1.ac-grenoble.fr/article/amenagements-particuliers-pour-les-situations-de-handicap-121630>

• **Modalités de passages de l'examen :** Vous devez vous inscrire en **forme « globale »** si vous souhaitez présenter l'ensemble de l'examen en 2026, et en **forme « progressive »** si vous souhaitez ne présenter qu'une partie des épreuves en 2026, et le reste les années suivantes.

• **Candidats ayant déjà présenté le diplôme ou bénéficiant de dispenses :** voir l'annexe « tableau de dispenses ».

Les candidats ayant des diplômes étrangers peuvent saisir « Grenoble » comme académie d'obtention.

Attention : Les candidats ne peuvent s'inscrire qu'à un seul CAP par session.